

Politique d'aide financière 2021



Le club de soccer des Caravelles de Sainte-Foy/Sillery s'est doté d'un programme de solidarité afin de permettre à un plus grand nombre de jeunes, provenant de milieux défavorisés ou fragilisés, de s'inscrire et de jouer au soccer et de participer à des activités de soccer organisées par le Club. L'aide financière offerte sert à défrayer les frais d'inscriptions, en totalité ou partiellement, du joueur auprès du Club. Des frais minimaux de 40\$ seront demandés en argent comptant uniquement. Ces frais ne sont pas remboursables, puisqu'ils composent les frais administratifs de base pour n'importe quelle inscription.

Critères d'admissibilité

Afin de pouvoir bénéficier de l'aide financière du Fonds de solidarité des Caravelles :

- les jeunes doivent être dûment inscrits au Club Caravelles;
- ils doivent être âgés de moins de 18 ans ;
- les demandes doivent nous parvenir avant le 1er mai, sans quoi des frais supplémentaires de 30\$ seront demandés;
- le revenu brut des parents ou des personnes ayant la garde physique et légale du jeune ne doit pas excéder les montants inscrits au tableau suivant

Nombre de personnes / revenu brut 2020 (avant impôt):

Pour foyers de 2 personnes : Jusqu'à 35 373 \$*
Pour foyers de 3 personnes : Jusqu'à 43 325 \$*
Pour foyers de 4 personnes : Jusqu'à 50 026 \$*
Pour foyers de 5 personnes : Jusqu'à 55 932 \$*
Pour foyers de 6 personnes : Jusqu'à 61 269 \$*
Pour foyers de 7 personnes : Jusqu'à 66 179 \$*
Pour foyers de 8 personnes : Jusqu'à 70 747 \$*

*Seuils de faible revenu (SFR) en vigueur pour la période estivale 2021

- Toute demande soumise sera étudiée par le club. Nonobstant les critères d'admissibilité qui précèdent, le Club peut recommander l'octroi d'une aide financière à des jeunes, dont la situation ne satisfait pas les critères d'admissibilité ci-haut.
- Le club se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande d'aide financière, et ce, à sa seule discrétion.

Modalités

Toute personne désirant faire une demande d'aide financière doit remplir le formulaire «Fonds de solidarité» (voir page suivante).

Une preuve d'âge et de résidence du jeune, pour qui la demande est présentée (première inscription aux Caravelles uniquement), doit être fournie, ainsi qu'une preuve de revenus des parents ou des personnes ayant la garde physique et légale du jeune (revenu familial pris en compte).

Les inscriptions se font par la poste (Club Soccer Caravelles , 1229 avenue Chanoine Morel, G1S 4B1, Québec).

À mettre dans l'enveloppe :

- Le formulaire rempli (voir page suivante)
- Les justificatifs de faible revenu 2020 pour chaque parent
- Le paiement de 40\$ en argent comptant.

Formulaire de demande au Fonds de Solidarité



Nom de l'enfant : _____

Prénom : _____

Adresse de résidence :

Code postal : _____

Téléphone : _____

Date de naissance : jour / mois / année

Sexe : M F

Critères d'admissibilité applicables

S.V.P. joindre une ou les **pièces justificatives pour compléter votre demande.**

- Aide sociale
- Assurance-emploi
- Faible revenu (copie du dernier avis de cotisation de revenus du Québec)

Indiquer votre revenu familial mensuel moyen : _____ \$

Décrire la raison de votre demande d'aide financière :

Informations supplémentaires sur la famille :

Nom de la mère : _____

Nom du père : _____

Gardien légal : _____

Autres enfants dans la famille en spécifiant l'âge de chacun : _____

Je certifie que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts et complets. Je réalise qu'en cas de fausse déclaration ou d'omission volontaire de communiquer des informations pertinentes, le Club des Caravelles se réserve le droit d'exiger un remboursement complet de l'aide financière accordée.

Je comprends que 7 heures de bénévolat annuel devront être fournies soit par moi, le signataire, ou par le joueur/joueuse pour qui la demande est faite. Le club se réserve le droit d'utiliser le nom du joueur pour toutes activités de financement.

Nom : _____

Signature : _____

Date : _____

- *À joindre obligatoirement à cette demande, un avis de cotisation de l'année précédente ou une preuve de salaire récente à l'appui.*